

**NOTE  
DE SYNTHÈSE**  
01 Mars 2023



**PANEL  
DE LANCEMENT  
DU PROJET**

« Action Collective pour l'équité fiscale  
(Tax revenues to people's demand) »

Avec l'appui technique et financier de



Legs.africa2063@gmail.com  
legs@legs-africa.org



www.legs-africa.org  
www.ciizenlegs.org



Yoff route de  
l'aéroport, 2<sup>e</sup> étage



## Introduction

LEGS Africa a organisé, le 01 mars 2023, un forum virtuel multi-acteurs consacrant le lancement officiel du projet « Action collective pour l'équité fiscale au Sénégal ».

Les objectifs de cette rencontre étaient de comprendre les enjeux, perceptions et conséquences de l'évitement fiscal agressif et des pratiques fiscales et commerciales illégales ; faire comprendre l'importance de l'initiative citoyenne pour l'équité fiscale ; et, identifier les bonnes pratiques et les obstacles à une équité fiscale effective au Sénégal.

La modération était assurée par Dr Malado Agne, juriste et Secrétaire générale de LEGS Africa, qui a dirigé les discussions.

Pour Elimane Haby Kane, Président de LEGS-Africa, cette tribune est l'occasion d'amorcer une réflexion interactive, avec des voix autorisées, sur l'ampleur du phénomène de l'évitement fiscal agressif et de ses effets sur l'équité fiscale.

Ainsi, IBP, l'administration fiscale (Direction générale des Impôts et des Domaines), société civile (Society of Women in Taxation), et des experts avaient pris part à ce rendez-vous pour débattre sur la thématique « **Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal** ».

### ***Pourquoi l'initiative pour l'équité fiscale ?***

En prolongement de l'expérience de LEGS Africa sur la question des flux financiers illicites, ce partenariat avec IBP, dans le cadre duquel se réalise l'initiative, permet à LEGS Africa d'adresser directement la problématique de l'équité fiscale au Sénégal. Dès lors, l'accent sera mis sur les flux financiers illicites en rapport avec la fiscalité, notamment au niveau commercial (63% des FFI). Ce, dans un contexte où, en matière de prévision budgétaire, le déficit entre les ressources budgétaires mobilisables et les charges prévues s'accroît de plus en plus. Cette situation qui suscite des préoccupations sérieuses concernant l'équilibre budgétaire vient s'ajouter à la faible pression fiscale et renforce la nécessité d'œuvrer pour davantage d'équité fiscale.

Parmi les activités fiscales illicites, on distingue les activités légales de celles illégales. Dans le champ légal d'activités commerciales, se range l'évitement



fiscal agressif qui regroupe l'ensemble des pratiques des entreprises légalement constituées visant à échapper à l'obligation de contribuer aux recettes fiscales. Pour ce faire, plusieurs stratégies allant de la planification fiscale à l'évasion fiscale, en passant par la planification fiscale agressive, sont mises en œuvre. Les principales pratiques employées sont l'utilisation de la réglementation fiscale dans l'esprit de la loi, la réorganisation des flux internationaux pour éviter l'impôt sur les bénéfices rapatriés, la réaffectation de l'assiette fiscale dans un pays à faible taux d'imposition, la réduction de la base d'imposition via une double déduction ou une double non-imposition, et des mesures illégales comme la non-divulgarion de revenu.

C'est ainsi que Elimane Kane a introduit la thématique, non sans déplorer le difficile accès aux données officielles concernant le sujet au Sénégal, malgré le travail important d'estimation des flux financiers illicites effectué et qui aurait pu faciliter l'estimation de l'ampleur de l'évitement fiscal agressif. Ce travail effectué dans le cadre du projet pilote mené par la CEA, la CNUCED et l'ONU DC, dans une dizaine de pays africains était conduit par l'ANSD au Sénégal. Cependant, les autorités nationales ont refusé la publication des résultats.

A sa suite, Djibril Badiane, Directeur des programmes de IBP a présenté le programme « TAX EQUITY », une initiative régionale lancée au Sénégal en 2022, avec un travail préparatoire de cartographie des acteurs pertinents à même de la porter. La pertinence des zones ciblées se trouve dans le fait qu'elle permettra, dans une approche comparative, une bonne appréciation des résultats attendus dans les deux contextes anglophone et francophone.

L'initiative qui doit se poursuivre jusqu'en 2026 vise trois (3) objectifs : le renforcement des capacités des organisations de la société civile sur les questions fiscales afin qu'elles soient aptes à impulser des réformes fiscales, la création d'un cadre de dialogue entre la société civile et l'Etat sur les questions de fiscalité, et la création de sessions d'apprentissage à l'attention des acteurs du domaine et du grand public.

Djibril assure que ce travail ne se fera pas sans l'implication des acteurs clés que sont l'administration fiscale, notamment la DGID dont il vient en appui (programme YAATAL), l'Assemblée nationale, les médias, et surtout la société civile.



C'est dans ce cadre que s'inscrit, entre autres initiatives citoyennes, le projet « Action collective pour l'équité fiscale au Sénégal », initiée par LEGS Africa, en partenariat avec IBP.

### **Programme Tax equity : stratégie et principaux résultats recherchés**

La stratégie et les résultats attendus du programme ont été présentés par Marième Gnagna Thiam qui en est la Chargée principale à IBP.

Par équité fiscale, Gnagna entend la juste répartition des prélèvements obligatoires suivant les capacités contributives. Elle vise à faire de la fiscalité un outil de nivellement social afin d'atteindre la justice sociale et de consolider les bases du contrat social, la fiscalité étant le fondement même de ce contrat social. Vu sous cet angle, l'équité fiscale suppose que, non seulement la collecte des recettes fiscales doit prendre en compte la situation économique des contribuables, mais encore, ces recettes doivent être redistribuées afin de garantir la justice sociale.

Le programme TAX EQUITY a pour but de promouvoir des systèmes fiscaux équitables et transparents pour le développement durable. Il apparaît dans un contexte particulier marqué par des crises multiformes (Covid-19, guerre ukrainienne, etc.), où les agendas des différents organismes internationaux suggèrent le financement du développement par des ressources propres et internes aux Etats, à travers la mise en place de politiques fiscales favorables à la justice sociale et à l'équité fiscale.

L'initiative sénégalaise pour l'équité fiscale promue par IBP traduit la volonté des acteurs civiques de fédérer leurs actions autour d'une organisation représentative et légitime, porteuse de recommandations et de propositions de réformes sur les questions de justice et d'équité fiscales. Dans ce cadre, une campagne en cours, dénommée NATT GI, vient en appui au programme YAATAL initié par l'Etat du Sénégal. C'est pour dire que le programme pour l'équité fiscale, loin de se proposer en alternative au cadre existant, s'inscrit dans sa dynamique, en ce sens qu'il promeut une société civile suffisamment outillée, capable de porter le débat fiscal autour des enjeux d'équité – tels que la répartition équitable de la charge fiscale par l'extension de l'assiette fiscale, un rabais des taux d'imposition pour les populations vulnérables, la redistribution





des recettes à travers des politiques fiscales favorables aux personnes à faible revenu.

De manière spécifique, il est attendu du programme que les acteurs des coalitions proposent des réformes fiscales grâce aux compétences analytiques et stratégiques acquises (formation et plaidoyer). Ensuite, il sera question de créer un cadre de dialogue avec l'administration fiscale pour une participation réelle dans le discours fiscal (réseautage), lequel cadre lui permettrait de recevoir et de recueillir les propositions et les plaintes et réclamations des administrés. Cet effort lui permettra surtout d'ajuster son action pour une fiscalité plus équitable et d'être plus efficace dans sa mission de collecte des recettes. Enfin, toutes les actions menées dans le cadre du programme feront l'objet d'une documentation qui sera accessible à tous les citoyens. Contribuant de ce fait à l'apprentissage, le programme pourrait servir de cadre référentiel en matière d'équité fiscale pour d'autres pays, notamment ceux de la sous-région.

Le programme s'articule sur des thématiques centrales qui s'avèrent des niches d'iniquité, identifiées par IBP. Il s'agit, entre autres, de l'assiette fiscale jugée très étroite, les dépenses fiscales, le secteur informel, la question du genre en relation avec les femmes et la fiscalité climatique jusque-là très peu investie.

Pour atteindre les objectifs du programme, IBP mise sur le partenariat avec des organisations de la société civile travaillant déjà sur le secteur, à l'instar de LEGS Africa, ONG 3D, Forum civil.

### **Présentation de la contribution de LEGS Africa au programme Tax equity**

Présenté par Dieynaba KANE – Chargée de projet à LEGS Africa –, le projet part de la certitude que, compte tenu de l'importance progressive du déficit budgétaire et de l'urgence de prendre en charge les besoins sociaux de base, de l'accroissement de la dette et du poids de sa charge, de l'impact de tous ces phénomènes sur l'équité fiscale et l'équilibre budgétaire, il est important de chercher des solutions alternatives dans le sens de maximiser les revenus fiscaux. D'où la nécessité de mobiliser et renforcer les capacités d'acteurs clés particulièrement les jeunes, les femmes et autres personnes vulnérables pour assurer leur contribution effective dans le débat d'orientation budgétaire. Ainsi, en les réunissant autour d'une plateforme de partage de connaissances et d'échange d'expériences, nous favorisons la qualité du débat d'orientation



budgétaire à travers la prise en compte des acteurs.trices identifié.e.s parmi les plus vulnérables dont l'inclusion pourrait garantir l'équité fiscale.

Le projet vise globalement à contribuer à l'équité fiscale par l'optimisation des ressources budgétaires fiscales au profit des secteurs sociaux prioritaires. Plus spécifiquement : identifier les risques et proposer des stratégies de lutte contre l'évitement fiscal agressif et les pratiques fiscales et commerciales illégales, la rationalisation des dépenses fiscales et le financement de politiques sociales par des recettes fiscales dynamiques ; contribuer à un débat d'orientation budgétaire ouvert, sensible aux priorités des populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes et les femmes, et en faveur de réformes pour une fiscalité équitable et inclusive ; et mettre en place une plateforme multi-acteurs favorable à un système d'intégrité pour l'équité fiscale.

La mise en oeuvre se fera à travers la réalisation d'une étude des pratiques d'optimisation fiscale, des dépenses et niches fiscales, et l'organisation d'une rencontre paritaire des Jeunes sur l'équité fiscale et de forums virtuels mensuels. Il est également prévu de tenir des réunions de mise en place et de suivi de la plateforme multi-acteurs, de même que des ateliers d'intégrité.

Parmi les parties prenantes, on compte les citoyens, la société civile, les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations de jeunes et de femmes, le secteur privé et les média.

### **L'évitement fiscal agressif : enjeux et impacts sur l'équité fiscale au Sénégal**

Ce point fut développé par Elimane Pouye, expert fiscal et acteur de la société civile.

Selon Pouye, la difficulté majeure à laquelle on est d'emblée confronté lorsqu'il s'agit d'aborder la question de l'évitement fiscal au Sénégal est celle de la quantification du phénomène, en l'absence de publication officielle sur le nombre, la nature et le type de contrôles fiscaux , les principales infractions fiscales et les résultats financiers des contrôles. Cette situation ne permet pas d'adresser la problématique et d'engager un débat argumenté sur la question.

Toutefois, dans le rapport d'activités au titre de l'année 2021 du Ministère des Finances et du budget, il est fait état de :



- La régularisation de 47 465 contribuables sur la base du renseignement fiscal et du recensement, soit 47,5% de la cible de 100 000 contribuables. Comparée au 78 000 contribuables régularisés en 2020, une baisse 41,7% a été notée en raison de l'incomplétude des informations ;
- La couverture du contrôle fiscal des grandes et moyennes entreprises a connu une belle performance en 2021, puisque la cible annuelle de 25% a été atteinte. Comparé à 2020 qui affichait un taux de 35%, un repli de 10 points de pourcentage a été observé ;
- La réalisation des objectifs de recouvrement des recettes à un taux de 88% contre 96,9%, soit une baisse de 8,7 points de pourcentage. En valeur absolue, ces proportions correspondent à des recettes recouvrées de 1 659,2 milliards sur un objectif de 1 879,1 milliards dans la seconde LFR 2021, soit une moins-value de 219,9 milliards.

Ces statistiques viennent témoigner de la difficulté de mesurer l'ampleur de l'évitement fiscal et par la même occasion, remet en cause l'utilisation du qualificatif « agressif ».

A titre de clarification conceptuelle, Pouye nous apprend que l'évitement fiscal peut être définie à travers trois notions :

- La fraude fiscale qui est entendue comme la violation volontaire de la législation fiscale. C'est une volonté de contourner la loi fiscale pour payer ou pas d'impôt ;
- L'évasion fiscale renvoyant à l'ensemble des comportements du contribuable qui visent à réduire le montant des prélèvements dont il doit s'acquitter. S'il a recours à des moyens légaux, l'évasion entre alors dans la catégorie de l'optimisation. A l'inverse, si elle s'appuie sur des techniques illégales ou dissimule la portée véritable de ses acteurs, l'évasion s'apparente à la fraude ;
- L'optimisation fiscale qui consiste à utiliser la législation fiscale dans le but d'échapper à l'impôt par différents moyens légaux. Elle désigne ainsi le fait pour le contribuable de choisir, parmi les possibilités offertes par la



loi, celle qui apparait la moins couteuse ; il s'agit donc d'un comportement légal.

S'agissant des modes opératoires, le plus récurrent chez les grandes entreprises est le prix des transferts qui constitue une problématique mondiale. Il s'agit de transactions au sein de groupes d'entreprises avec une manipulation des prix tendant à surfacturer ou sous-facturer pour transférer les bénéfices. A côté de cette stratégie d'évitement fiscal, on peut citer l'utilisation détournée des exonérations fiscales, l'utilisation abusive des conventions fiscales, les manipulations commerciales et l'informalisation des activités.

Pour ce qui est des enjeux de l'évitement fiscal, Pouye les situe à trois niveaux. D'abord, sur le plan budgétaire, il constitue un frein à la souveraineté budgétaire en ce qu'il entraîne des pertes de recettes budgétaires importantes. Ainsi, dans la LFI 2023, le déficit budgétaire est projeté à 1 045,5 milliards de FCFA (5,5% du PIB). En plus de cela, il réduit les marges budgétaires de l'Etat qui, de ce fait, se trouve contraint de recourir à l'emprunt. Or, l'emprunt a des effets d'éviction sur les dépenses. D'ailleurs, en 2023, le service prévisionnel de la dette est de 1 693,9 milliards dont 1 269,6 en principal et 424,3 en intérêts et commissions.

Sur le plan socio-économique, l'évitement fiscal entraîne une faiblesse des dépenses sociales. Ainsi, en 2020, les dépenses au profit des secteurs de l'éducation et de la formation ont représenté 786,49 milliards équivalant à 22% du budget, alors que celles dédiées au secteur de la santé étaient de 206,99 milliards, soit 5,8% du budget. A noter que ces montants comprennent les dépenses de personnel.

Du point de vue normatif, Pouye s'interroge sur l'efficacité du dispositif légal et réglementaire de lutte contre l'évitement fiscal agressif (loi, conventions, outils) et sur la pertinence du cadre institutionnel de lutte contre ce fléau, de la programmation du contrôle fiscal à la formation des vérificateurs. C'est là un enjeu important, eu égard aux impacts significatifs du phénomène sur l'équité fiscale.

Parmi ces impacts, Pouye relève la faiblesse dans mobilisation des ressources fiscales. A l'heure, le Sénégal a un taux de pression fiscale de 16%, contre une moyenne sous régionale de 18,6% du PIB, alors que les critères de convergence





de l'UEMOA ciblent un TPF de 20%. Le potentiel fiscal du Sénégal est estimé à 25,3% du PIB, soit un gap fiscal égal à 10,2% du PIB en partie causé par la fraude fiscale (DPEE, 2019). Or, il est aujourd'hui établi que le niveau de développement humain est nécessairement lié au taux de pression fiscale. En 2020, le taux global de prélèvements des pays de l'OCDE se situait à 34,2% du PIB.

L'évitement fiscal entrainerait aussi une répartition inégale de la charge fiscale, d'une part entre le capital et le travail, l'essentiel de l'impôt étant supporté par le travail (les personnes physiques) ; et d'autre part, entre les ménages et les entreprises. Toute la fiscalité est quasiment supportée par les ménages à travers les taxes sur la consommation. Cette inégalité dans la répartition de la charge fiscale se pose également entre les secteurs économiques (formel-informel, industries-services-commerces).

Les pratiques d'évitement fiscal constituent, en outre, un frein au consentement à l'impôt. Ainsi, sur les 90 000 contribuables immatriculés, 6 000 déclarent et payent l'impôt, dont 100 entreprises qui supportent 60% des recettes fiscales.

### **Lutte contre les pratiques fiscales et commerciales illicites au Sénégal : avancées et perspectives**

Se réjouissant de l'initiative, Abdoulaye Ndiaye - Chef du Bureau du Renseignement, des Enquêtes et des Etudes monographiques à Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal - a bien voulu nous entretenir de ce sous-thème.

La DGID qu'il représente est un pilier institutionnel de lutte contre les pratiques fiscales et commerciales illicites.

Après avoir brossé le contexte global des flux financiers illicites, Ndiaye constate une baisse des recettes intérieures nécessaires au financement du développement. Cet état de fait engendre des inégalités fiscales, une pression fiscale sur les facteurs les moins mobiles (actifs, personnes, entreprises) et un désavantage des entités nationales dans la concurrence nationale et internationale (avantage fiscal certain pour les entreprises qui s'adonnent à ces pratiques). Par conséquent, la pression s'accroît davantage pour les recettes, à l'aune des crises que connaît le monde actuellement (covid 19, guerre en



Ukraine, impacts des changements climatiques, instabilités politiques, inflations, etc).

Conscient de cette situation, l'Etat du Sénégal a engagé un certain nombre de mesures pour lutter contre les pratiques illicites afin de préserver ses ressources budgétaires, garantir le respect de l'égalité et de l'équité fiscales entre tous les contribuables et agents économiques, et protéger les acteurs économiques citoyens contre les avantages concurrentiels dommageables pour l'économie.

Parmi les moyens déployés dans ce cadre, Ndiaye cite le contrôle fiscal qu'il considère comme une arme de lutte efficace contre les pratiques fiscales et commerciales illicites. Ensuite, le Code général des impôts intégrant les règles internationales (projet BEPS) de lutte contre les transferts indirects de bénéfices (prix de transfert dans les transactions intra groupe), ainsi que la mise en œuvre de procédures fiscales comme la vérification des comptabilités des entreprises commerciales permettant l'accès complet aux documents comptables et financiers qui sont des supports objectifs de détection des flux financiers illicites. La détection des transferts indirects de bénéfices par les multinationales représente également un moyen efficace dans cette lutte, au même titre que le contrôle des valeurs à l'exportation de marchandises (douanier et fiscal) et la découverte de la manipulation des prix (sur- et sous-facturation) et les opérations fictives (la différence entre le montant de la facture et le prix réel est obtenue en ajustant les prix, la quantité, la qualité).

Comme pour répondre aux interrogations de Pouye concernant l'efficacité du système fiscale face au défi de l'évitement fiscal agressif, Ndiaye rassure que ce dispositif de lutte qu'il a présenté est bien à niveau, par rapport aux standards internationaux, et prompt à venir à bout du fléau.

### **Bonnes pratiques et obstacles à une équité fiscale effective au Sénégal**

Experte fiscale agréée, membre de l'ONES et Présidente de SWIT SENEGAL (Society of Women in Taxation), Aissatou Ndiaye Diop a gratifié d'un exposé clair sur les bonnes pratiques et obstacles à l'équité fiscale.

La contribution de Aissatou part de sa forte expérience avec les acteurs du système fiscal. Selon elle, Les obstacles à l'équité fiscale peuvent être envisagés



sous deux angles : du point de vue des contribuables et du côté des administrations telles que la Direction générale des Impôts et des Domaines, la Direction Générale de la Douane, l'Inspection du Travail, la Caisse de Sécurité Sociale et l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.

Sous l'angle du contribuable, on parle d'évitement fiscal, d'exonérations, d'optimisation fiscale, d'opacité fiscale et de contournement du fait de la pression fiscale. Tandis qu'au niveau de l'administration fiscale, il s'agit de la complexité et ou l'inaccessibilité de la matière fiscale, la pression fiscale qui plus forte chez les personnes physiques, l'arbitraire fiscal, les impairs au niveau des services publics (accueil clientèle – prise en charge – service public) et la faible coopération des Etats. S'agissant du dernier point, la responsabilité des entreprises ne doit plus se limiter au seul impératif de rentabilité et ce n'est plus uniquement aux actionnaires et investisseurs qu'elles doivent rendre des comptes, mais bien à la société toute entière. Cette responsabilité à la fois éthique et morale repose sur une obligation d'information spontanée.

Quant aux bonnes pratiques, elles s'apprécient au triple niveau du contribuable, de l'administration et de la société civile. En ce qui concerne le contribuable, c'est le respect des obligations fiscales (obligations déclaratives et obligations de paiement, la régularisation spontanée, la bonne foi dans la communication avec l'administration fiscale, le paiement avec moratoire et le civisme fiscal. Etroitement lié à la notion d'éthique, ce dernier point concerne aussi bien le contribuable que l'administration.

Les bonnes pratiques de l'administration correspondent à une meilleure prise en charge en intégrant d'autres canaux de communication (réseaux sociaux) ; la protection du foncier à travers l'amélioration du régime de l'immatriculation de façon à permettre l'accès à la terre ; les amnisties fiscales représentant une très bonne pratique de tolérance administrative empreinte d'éthique et de justice fiscale ; et l'harmonisation fiscale devenue, au niveau de l'UEMOA, une question de survie pour lutter contre l'évitement fiscal et la compétition entre les Etats membres.

De la société civile, il est attendu une implication effective afin d'assurer la transparence et la confiance fiscales, l'éthique fiscale étant liée à la prise en charge des couches les plus vulnérables de notre société (FEMMES ET ENFANTS).



Une fiscalité juste et transparente doit permettre aux pays en développement, comme le Sénégal, d'augmenter leurs capacités d'investissement et d'attirer des capitaux étrangers tout en renforçant la cohésion sociale. Surtout que de nouveaux outils leur viennent en aide lorsqu'ils œuvrent à plus d'équité fiscale.

Somme toute, la société civile, les médias et les ONG sont devenus parties prenantes du débat fiscal sur l'ETHIQUE et LA FISCALITE au point qu'il est devenu un réel sujet de préoccupation et de réputation pour les entreprises. Aissatou conclut que, aujourd'hui, la réflexion devrait résolument se tourner vers cette triptyque : Ethique fiscale–Optimisation–Confiance fiscale.

### **Synthèse des discussions**

Le débat ouvert, des participants de profils différents sont intervenus pour aborder des questions diverses afférentes à la thématique.

Il est apparu que la question de l'évitement fiscal agressif qui constitue un obstacle à l'équité fiscale est une problématique globale qui préoccupe les décideurs, tant à l'échelle nationale qu'aux niveaux régional et international.

Sur le plan financier, les recettes fiscales qui s'échappent auraient servir au financement du développement économique et social du pays, notamment la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux des citoyens en termes d'éducation, de santé, d'infrastructures, de transport, etc., surtout que les dépenses sociales dédiées à ces secteurs demeurent relativement faibles.

D'autre part, ce phénomène illicite fait obstacle à la souveraineté budgétaire, en ce sens que l'Etat se retrouve contraint à élargir son assiette fiscale en sollicitant des grandes multinationales implantées sur le territoire, d'autant que, jusque-là, les recettes fiscales sont principalement supportées par les ménages. Cette mesure seule ne suffit pas, car il est aussi impératif pour l'Etat de capitaliser les ressources pour pouvoir financer le développement.

Par ailleurs, s'aventurer à mesurer l'étendue de l'évitement fiscal et de tous les mécanismes visant à échapper à la contribution fiscale des personnes, qu'elles soient physiques ou morales, c'est se frotter à une difficulté de taille liée à l'accès aux données y afférentes. En effet, il est fort probable que les chiffres avancés sur la question soient largement sous-estimés, puisqu'ils ne sont





pas actualisés de manière régulière. Il apparaît donc essentiel de renforcer les différents mécanismes d'évaluation de ce fléau.

Une autre difficulté d'ordre conceptuel suscite une réflexion sur l'opportunité de l'emploi de l'expression « évitement fiscal agressif », dans la mesure où l'agressivité de cette pratique n'est pas nécessairement caractérisée, eu égard à un défaut de données précises sur la question.

Sur le plan opérationnel, la finesse des stratégies d'évitement fiscal n'a d'égale que leur complexité. Tant et si bien que le cadre juridique et institutionnel mis en place pour venir à bout du phénomène semble insuffisant. D'où l'impératif de repenser la législation fiscale nationale afin de renforcer les moyens de lutte contre toutes les pratiques d'évitement fiscal. Parmi les mécanismes à envisager, le renforcement des contrôles fiscaux, notamment le contrôle sur les biens fonciers, afin que les ressources issues des revenus fonciers puissent être versés dans le budget de l'Etat pour le financement des secteurs sociaux de base.

La lutte contre l'évitement fiscal agressif doit s'inscrire dans une démarche multi-acteurs. Au premier chef, la société civile. Elle doit davantage s'emparer de la question, notamment en portant le plaidoyer pour l'équité fiscale auprès des décideurs, tout en constituant une force de propositions et de recommandations. Dans ce cadre, il est aussi attendu qu'elle assume pleinement sa mission de sensibilisation et de formation des citoyens, des contribuables, en vue de rendre plus accessible la question fiscale, du reste très complexe. La société civile doit dès lors être en mesure d'instaurer des débats inclusifs et compréhensibles par tous. Toutes ces actions doivent reposer sur une documentation fournie, au préalable élaborée, qui servira de fondement au plaidoyer.

Dans cette guerre contre l'évitement fiscal agressif, l'Etat demeure bien évidemment l'acteur central et indispensable car disposant exclusivement des moyens et des outils pour mettre fin à ces pratiques illégales constatées – aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel – et réaliser l'objectif d'équité fiscale.

Enfin, en ce qui concerne les citoyens, la question de l'équité fiscale doit être sensible au genre, afin de tendre à un budget à la fois inclusif et transparent.



## Conclusion

En définitive, au-delà des enjeux pécuniaires, la lutte contre l'évitement fiscal et la poursuite de l'équité sociale invitent à un renforcement du contrat social sénégalais par la mise en place d'un nivellement social qui permettrait de réaliser une certaine égalité entre citoyens.

Toutefois, nonobstant les mécanismes techniques et financiers évoqués pour la lutte contre l'évitement fiscal, l'éthique et la morale (bonne foi, civisme social, de la bonne volonté de communiquer avec toutes les parties prenantes, etc.) restent fondamentales et indispensables à l'atteinte de l'objectif d'équité fiscale.

### *10 recommandations de la Society of Women in Tax :*

- ① – Renforcer l'harmonisation fiscale en incluant la dimension éthique ;
- ② – Veiller à une bonne application de la justice fiscale ;
- ③ – Elargir l'assiette fiscale à des secteurs non encore fiscalisés pour contenir l'évitement fiscal en agissant sur une bonne application de la justice fiscale ;
- ④ – intégrer le e-commerce pour une visibilité et une lisibilité dans les transactions ;
- ⑤ – Agir en amont au niveau du RCCM ;
- ⑥ – Faire fonctionner les commissions pour une meilleure prise en charge de l'éthique fiscale car elles mettent en présence des partenaires sociaux ;
- ⑧ – Améliorer de la qualité des services de l'administration fiscale ;
- ⑨ – Intégrer dans la formation des fonctionnaires une immersion dans le secteur privé ;
- ⑩ – Recruter davantage de femmes pour mieux garantir l'équité fiscale.

A large, semi-transparent globe graphic centered on the page. The continent of Africa is highlighted in a light orange color, while the rest of the globe is a light greenish-grey. The globe is overlaid with a grid of latitude and longitude lines.

# **PARTICIPANTS**

**THEME :**

## Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal



**Elimane H. Kane**

*Directeur exécutif  
de LEGS-Africa*

Sociologue, manager, senior fellow for Social and Economic Equity (LSE), Elimane est aussi diplômé en psychologie (CAFPC), en management (Master) et est titulaire de plusieurs certificats spécialisés en Développement International (Gestion de processus multi-acteurs et Apprentissage social - CDI - Wageningen, UR), Leadership et développement durable (LEAD International), Droits humains (PIDFH - Equitas - Canada). Egalement Senior Fellow au London School of Economic and Political Science sur l'Équité économique et sociale (AFSEE), de l'Institut International des Inégalités de Londres.

Consultant international et militant engagé de la société civile depuis 1998, il est Président Directeur exécutif du Think tank panafricain Legs-Africa.



**THEME :**

## Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal



**Djibril Badiane**

*Directeur des programmes de IBP*

Djibril possède de nombreuses années d'expérience en tant que spécialiste de la communication, de l'engagement et de la mobilisation. Au cours des 10 dernières années de sa carrière, il a travaillé sur plusieurs projets parrainés par l'USAID, l'UNDC, la FONDATION HEWLETT, DEVELOPMENT GATEWAY, OSIWA, OXFAM, GATES, etc. Son travail s'est concentré dans les domaines de la bonne gouvernance et de la transparence, genre, gestion des finances publiques, éducation, santé et assainissement. Il travaille actuellement en tant que Directeur des programmes pour IBP, Bureau du Sénégal.

Djibril était officier militaire dans la gendarmerie nationale sénégalaise (EOGN 8e Promo). Il est motivé par les politiques publiques, le plaidoyer et la technologie.



**THEME :**

## Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal



**Aïssatou N. Diop**  
*Présidente SWIT*

Aïssatou est une juriste fiscaliste titulaire de Maitrise en droit à l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar et un Diplôme d'Etudes Spécialisés (DES S) de juriste conseil d'entreprise de l'université Gaston Berger (UGB) de Saint Louis. Elle est Directrice générale du cabinet Andex Consulting SARL, Conseil juridique et fiscal, Experte fiscale agréée et Membre de l'Ordre national des experts du Sénégal ONES, Présidente de SWIT Sénégal et Secrétaire régionale SWIT Afrique. Elle est également chargée de cours de fiscalité au niveau de l'université cheikh Anta Diop IMD Ecole des Métiers du droit.



**THEME :**

## Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal



**Marieme G.Thiam**

*Chargée du programme  
Tax Equity / IBP*

Gnagna est la chargée principale du programme Tax Equity d'IBP Sénégal. Elle est spécialiste des finances publiques, de la fiscalité et des politiques fiscales. Enseignante chercheur à la faculté des Sciences juridiques et politiques à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, elle a occupé le poste d'assistante parlementaire rattachée à la Commission des finances et du Contrôle budgétaire chargée du Desk Fiscalité.



**THEME :**

# Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal



**Abdoulaye Ndiaye**  
DGID

M Ndiaye est le Chef du bureau du renseignement, des enquêtes et des études monographiques à la direction du renseignement et des stratégies de contrôle fiscal.



**THEME :**

## Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal



**Elimane Pouye**  
*Expert fiscaliste*

M. Elimane Pouye est inspecteur principal des impôts et des domaines Breveté de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) du Sénégal, Section « Impôts et Domaines, promotion 2009. Il est titulaire d'un Master « Finances et Gestion Publiques » de l'Institut Supérieur de Finance (ISF), Dakar ainsi que d'un Master « Politique et Administration Fiscales ». Il est actuellement Chef du Bureau des Etudes de la Direction de la Législation et de la Coopération Internationale. Actuellement, Secrétaire général honoraire du SAID, M. POUYE est surtout connu du public en sa qualité de syndicaliste au sein du Syndicat Autonome des Impôts et des Domaines.

**THEME :**

## Réduire l'évitement fiscal agressif pour une équité fiscale au Sénégal



**Dr Malado Agne**  
SG LEGS Africa  
Modératrice

Docteure en droit, Malado Agne est Enseignante-chercheure à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.  
Elle est l'actuelle Secrétaire générale de Legs-Africa



# LEGS



Leadership, Éthique, Gouvernance, Stratégies pour l'AFRIQUE



**International  
Budget  
Partnership**



[Legs.africa2063@gmail.com](mailto:Legs.africa2063@gmail.com)  
[legs@legs-africa.org](mailto:legs@legs-africa.org)



[www.legs-africa.org](http://www.legs-africa.org)  
[www.citizenlegs.org](http://www.citizenlegs.org)



Yoff route de  
l'aéroport, 2<sup>e</sup> étage

